

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

19 OCTOBRE 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Election du premier
Maire-Adjoint**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 20 octobre 2017
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 20 octobre 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 20 octobre 2017

Pour le Maire,
Par délégitation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix sept, le 19 octobre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 octobre deux mille dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Madame HABERT-DUPUIS, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur COUTANT, Madame MEUNIER, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur AUDURIER à Monsieur PERICARD

Etait absente :

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Monsieur JOUSSE

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20171019-17-G-01-DE
Date de télétransmission : 20/10/2017
Date de réception préfecture : 20/10/2017

N° DE DOSSIER : 17 G 01

OBJET : ÉLECTION DU PREMIER MAIRE ADJOINT

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Madame de CIDRAC ayant été élue sénatrice le dimanche 24 septembre 2017, ce mandat étant incompatible avec la fonction d'adjoint, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau Maire-Adjoint.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-7-2 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'élection d'un nouveau Maire Adjoint sur le même rang que celui de l'élu qui occupait précédemment le poste conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de procéder à son élection.

Le Groupe Union Pour Saint-Germain présente la candidature de Madame Sylvie HABERT-DUPUIS.

Après dépôt des bulletins de vote dans l'urne prévue à cet effet, il est procédé au dépouillement.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 42
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 38

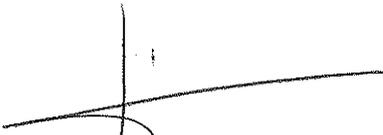
La majorité absolue est de : 20

Les candidats ayant obtenu :

- Madame Sylvie HABERT-DUPUIS : 38

Madame Sylvie HABERT-DUPUIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Première Adjointe au Maire.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye